

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du 11 mars 2019 Date de la convocation : 19 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 7

Nombre d'exprimés : 9

L'an deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

Présents : Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Jean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Marie Bernier, Mireille Cicutti, Christian Galimant, Jean-Emmanuel Massue, Mathieu Ménard, Michelle Roquin.

Absente excusée : Marie Bernier (pouvoir Patrick Bigot), Christian Galimant (pouvoir Jean Claude Adumeau)

Absents : Mathieu Ménard, Isabelle Denis, Michelle Roquin

Secrétaire de séance : Chantal Morlec

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Dépenses d'investissement

Délibération 8/2019

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder au mandatement des factures suivantes:

| Entreprises | Objet | Montant | Imputation |
|---------------------|--|------------|------------|
| SNS Energies | Amélioration thermique de la cantine – lot 7 et 8 : acompte 30 % | 12 770,28€ | 20181-2135 |
| Agence Ranjard | Note honoraire n°4 – MO travaux amélioration thermique de la cantine | 624,35€ | 2031-20181 |
| Apave | Contrôle CTC – travaux d'amélioration thermique de la cantine | 1200€ | 2035-20181 |
| ABC Energies | Etude de faisabilité chaufferie bois | 2 894,40€ | 2031 |
| CONRAD Electronique | Achat d'un smartphone pour l'agent technique | 423,54€ | 2188 |
| Bricodépôt | Appenti | 349€ | 2188 |

En matière de nouvelle dépense en section investissement avant le vote du budget communal, il est nécessaire que le conseil municipal approuve chaque dépense dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces dépenses et autorise le Maire à procéder au mandatement.

2. Déménagement de l'agence postale en Mairie

Délibération 9/2019

(Arrivée de Michelle Roquin)

Afin de maintenir les services d'agence postale sur la commune et compte tenue des contraintes budgétaires, les missions de l'agence postale seront dorénavant exécutées par l'agent d'accueil de la Mairie. Il convient d'aménager les bureaux en tenant compte de ses nouvelles missions. Mme Guffroy, ergonomiste à la médecine du travail, a présenté différents projets d'aménagement lors de la séance privée du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions et explique l'analyse de Mme Guffroy aux élus

absents lors de la séance privée.

L'assemblée, après avoir étudié les différentes propositions d'aménagement, décide, à :

8 voix pour
1 voix contre
1 abstention

- l'installation des bureaux de l'accueil Mairie et de l'agence postale dans l'actuelle salle du conseil,
- le déménagement de la salle du conseil dans le bureau actuel de l'accueil de Mairie.

La future salle du conseil servirait pour les réunions mais pas pour les cérémonies de mariage car trop petite.

Il est envisagé de dédier la salle de la Bergerie pour ces occasions. Afin de préserver la tranquillité des personnes qui ont loué la salle des fêtes (l'accès à la Bergerie se faisant par la cour commune à la salle des fêtes), Patrick Bigot propose de créer une ouverture dans la façade du bâtiment côté parking, donnant accès à la salle sans passer par la cour. Cette proposition sera à étudier lors de l'élaboration du budget 2019.

3. Modification des statuts du SIEIL

Délibération 10/2019

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n°2018-84 en date du 11 décembre 2018, l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « éclairage public » du SIEIL à compter du 23 octobre 2018.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit, dans les 3 mois, se prononcer sur cette nouvelle adhésion et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n°2018-84 du 11 décembre 2018,
- **Approuve** l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « éclairage public » du SIEIL.

4. Remboursement des frais de Mme Morlec Chantal

délibération 11/2019

L'aspirateur qui sert au ménage de la Mairie ne fonctionne plus. Comme il avait été acheté chez Darty Tours Nord Mme Morlec, adjointe en charge des affaires scolaires, leur a déposé afin d'évaluer la panne et donc la réparation.

L'appareil est hors garantie, le service après vente de Darty a facturé l'établissement du devis à 69€. Cette somme a été réglée par Mme Morlec qui demande donc au conseil municipal la possibilité du remboursement de cette somme.

Les élus, à l'unanimité, ont accordé le remboursement à Mme Morlec.

5. Convention d'adhésion au dispositif CEP avec l'ALEC37

délibération 12/2019

La mission de l'ALEC37 auprès des collectivités est d'accompagner ces dernières dans la réduction de leur consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La communauté de communes du Val d'Amboise adhère pour l'ensemble du territoire à ce dispositif, cependant perdant un financeur, l'ALEC augmente ses coûts de prestations de 8 000€ à 26 800€ en 2019. La CCVA n'est plus en mesure de supporter la totalité et propose aux communes, intéressées par les prestations de l'ALEC37, et qui souhaitent souscrire aux prestations un accompagnement financier à hauteur de 50 % du montant annuel de la prestation pour Montreuil-en-Touraine.

Le coût pour la commune s'élève de la façon suivante :

| Montreuil-en-Touraine 839 hab | 2019 | 2020* | 2021* |
|-------------------------------|----------|----------|----------|
| Coût p/habitant niveau 2 | 1,30€ | 1,50€ | 1,80€ |
| Coût de la prestation | 1320,80€ | 1524,00€ | 1828,80€ |
| Coût CCVA | 660,40€ | 762,00€ | 914,40€ |
| Coût commune | 660,40€ | 762,00€ | 914,40€ |

* les montants d'adhésion sont donnés à titre indicatif et le calcul pourra être révisé sur la base des chiffres INSEE applicables et par rapport à l'évolution du financement apportés par l'ensemble des partenaires.

La commune bénéficie déjà du soutien de l'ALEC et a engagé différents projets pour 2019 voire 2020. Les Elus ont approuvé le principe de renouveler la cotisation de la commune auprès de l'agence.

La présente convention présentée par Monsieur le Maire a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les membres signataires vont bénéficier du service de conseil en Energie Partagé proposé par l'ALEC37.

Il est donc demandé aux élus de désigner un référent qui sera l'interlocuteur de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire de signer cette convention qui validera l'adhésion de la commune.

Après en avoir débattu, l'assemblée, à l'unanimité

- **valide** l'adhésion de la commune à l'ALEC
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention
- **désigne** Monsieur le Maire comme référent

6. Présentation de la charte de l'écoquartier

Présentation par Monsieur le Maire de la charte de l'écoquartier, il faudra voir s'il est possible pour les élus d'avoir un accès consultatif sur l'espace consacré à la commune. La charte sera imprimée et communiquée aux conseillers.

7. Questions diverses

Distributeur de pains :

Monsieur le Maire a eu rendez vous avec M. Courtois, Boulanger à Neuillé le Lierre, qui lui a soumis le projet d'installer un distributeur de pains sur la commune .L'approvisionnement en pains et viennoiseries est assuré 7j/7. Il serait proposé des baguettes, des traditions et donc de la viennoiserie (1 croissant et 1 pain au chocolat pour 2€). Les habitants peuvent payer soit par carte bancaire soit en espèce.

En ce qui concerne la consommation électrique il vaut estimer une dépense de 15€ par mois au plus fort de l'année.

L'assemblée est intéressée par cette proposition mais souhaite avoir des précisions sur l'engagement de la commune dans ce dispositif, et voudrait collecter des expériences d'autres communes. Le projet sera représenté lors d'un prochain conseil.

Voie piétonne à Pierre Bise :

Afin de sécuriser le déplacement des élèves vers l'arrêt du car scolaire, Jean Claude Adumeau propose la réalisation d'un chemin piéton. Cette liaison aura également l'avantage de préserver l'espace dédié aux piétons et inviter les véhicules à ne plus stationner sur le bas côté.

Pour cela la société Colas, la société Eiffage et l'entreprise Hubert seront consultées.

| | | |
|--|---|---|
| Jean-Luc Padiolleau – Maire | Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint | Chantal Morlec – 2 ^{ème} Adjoint – |
| Jean-Claude Adumeau – 3 ^{ème} Adjoint | Philippe Derogis – 4 ^{ème} Adjoint | Marie Bernier Absente |
| Mireille Cicutti | Isabelle Denis Absente | Christian Galimant Absent |
| Jean-Emmanuel Massue | Mathieu Ménard Absent | Michelle Roquin |